



COVID19
 Fribourg **Freiburg**
www.fr.ch

Tiré à part des rapports d'activité

Coronavirus – Rétrospective 2020



ETAT DE FRIBOURG
 STAAT FREIBURG

Table des matières

1	Rétrospective du Conseil d'Etat	4
1.1	Période mars à juin	4
1.2	Période juillet à septembre	5
1.3	Période octobre à décembre	5
1.4	CSG-Covid-19	5
2	Le vécu dans les différentes Directions	6
2.1	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)	6
2.2	Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)	6
2.2.1	Implication politique	6
2.2.2	Implication opérationnelle	6
2.3	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)	7
2.4	Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)	9
2.5	Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)	10
2.5.1	Coronavirus – Rétrospective 2020	11
2.5.2	Impact de la crise sanitaire sur d'autres domaines	12
2.5.3	Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social	13
2.6	Direction des finances (DFIN)	13
2.7	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)	14
2.8	Chancellerie d'Etat (CHA)	14
2.8.1	Contribution à la gestion de la crise Covid-19	14
2.8.2	Digitalisation du fonctionnement et des prestations	15
2.8.3	Période marquée par les urgences en tous genres	15
3	Conclusion	16

1 Rétrospective du Conseil d'Etat

Impossible d'évoquer l'année 2020 sans mentionner le coronavirus. Dans un rapport circonstancié transmis le 12 juin 2020 au Grand Conseil (2020-GC-98), le Conseil d'Etat détaille l'ensemble des mesures déployées dans le canton en lien avec la gestion de la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la première vague de la pandémie Covid-19. Ce rapport permet également au Gouvernement de donner suite à la sollicitation du Grand Conseil d'avoir rapidement des réponses aux divers instruments parlementaires (motions et mandats) liés à la pandémie et de présenter globalement la gestion durant la période de situation extraordinaire par le Conseil d'Etat.

Ce rapport est le premier jalon d'un processus politique qui se déroule sur toute l'année 2020. Ainsi, ce document est suivi, à la fin de l'été, des réponses aux différentes questions parlementaires déposées en lien avec la situation extraordinaire. Puis, au début septembre 2020, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil son plan de relance économique. Conformément à l'article 117 de la Constitution fribourgeoise, il lui présente enfin un projet de loi proposant l'approbation des mesures prises en urgence tout au long de la période durant laquelle le canton a été placé en situation extraordinaire.

Statistiquement, le Conseil d'Etat a siégé à 94 reprises, dont plus de 40 séances consacrées exclusivement au Covid-19. Comme le reste de la population, le Gouvernement a dû adapter son fonctionnement avec des séances convoquées dans l'urgence, l'usage de la visioconférence, des délais raccourcis pour la préparation des dossiers et de nombreuses inconnues à gérer.

1.1 Période mars à juin

Pour rappel, dès le début de la crise, le Conseil d'Etat prend les mesures nécessaires afin de faire face à l'arrivée du virus. Soucieux de faciliter le processus de décision, il désigne très rapidement une délégation, composée de la présidente du Conseil d'Etat et directrice de la santé et des affaires sociales et du conseiller d'Etat directeur de la sécurité et de la justice. Et il engage l'Organe cantonal de conduite (OCC), dans sa structure ordinaire, afin d'appuyer la Direction de la santé et des affaires sociales et ses services-clés, qui sont déjà totalement engagés sur le plan sanitaire, dans le cadre de l'Organe de conduite sanitaire (OCS).

Quelques heures avant le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat décide, le fameux vendredi 13 mars 2020, de décréter l'état de situation extraordinaire et de mettre sur pied un Organe cantonal de conduite dans une configuration ad hoc élargie (OCC Covid-19) pour, notamment, mettre sur pied une centrale logistique et d'achat, mobiliser des troupes d'appui au service de l'HFR et des institutions à risques, assurer le renseignement, diriger les mesures sur le terrain, organiser la communication...

Afin de prendre les nombreuses décisions d'urgence qui s'imposeront dans le futur, le Conseil d'Etat siège parfois plusieurs fois par semaine pour traiter de la thématique, soit par visio-conférence, soit en présentiel. Ainsi, dès le départ, le Conseil d'Etat perçoit bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une crise sanitaire, mais bien d'une crise globale, avec des répercussions importantes sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, et, enfin, sur le plan humain.

A la mi-avril, le Conseil d'Etat prend acte du scénario en trois phases présenté par le Conseil fédéral concernant la sortie de crise Covid-19. Dans cette perspective, il mène et organise rapidement les mesures de mise en œuvre sur le plan cantonal, notamment en ce qui concerne l'école obligatoire présentielle, l'économie et la stratégie de dépistage. Il élabore différents paquets de mesures ciblés notamment sur les acteurs culturels, le tourisme, les médias, les entreprises, les indépendants et les jeunes entreprises. Il annonce également la préparation d'un plan de relance pour accompagner le redémarrage de l'économie dans la durée.

La situation s'étant détendue, le Conseil lève la situation extraordinaire et dissout l'OCC Covid-19 pour la fin du mois de juin. Dès lors, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) assure la conduite de la crise sanitaire relative à l'épidémie et dispose de la capacité à alermer les services de l'Etat en cas d'aggravation nouvelle de

l'épidémie dans le canton. Les Directions de l'Etat, la Conférence des préfets ou encore la Conférence des secrétaires généraux retrouvent leur sphère d'activité ordinaire tout en restant en veille en ce qui concerne le suivi de la situation Covid-19.

1.2 Période juillet à septembre

La période estivale reste marquée par une vigilance accrue concernant l'épidémie de Covid-19 et nécessite un suivi et une action permanente du Conseil d'Etat, qui prend de nouvelles mesures dès sa séance de reprise, à la fin du mois d'août, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Et alors que les mises en quarantaine collectives se multiplient, il renforce rapidement les exigences relatives au port du masque. En parallèle, le Gouvernement apporte des réponses circonstanciées aux nombreuses instruments parlementaires déposés en lien avec la situation extraordinaire.

Début septembre, le Conseil d'Etat adopte son plan de relance pour l'économie fribourgeoise. Il arrête 25 mesures pour stimuler la compétitivité économique du canton et soutenir les personnes les plus touchées par la crise. Ce plan de relance s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de soutenir la consommation, de stimuler les investissements des entreprises et d'améliorer les conditions-cadres du canton. En complément, le Conseil d'Etat propose des réductions fiscales afin de contrecarrer les effets négatifs de la pandémie.

1.3 Période octobre à décembre

A la mi-octobre, le Gouvernement soumet comme prévu au Grand Conseil son projet de loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19. Mais, quelques jours plus tard, vu la rapide détérioration de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat déclare à nouveau la situation extraordinaire à l'échelon cantonal et remet l'OCC Covid-19 sur pied, mais dans une organisation différente qu'au printemps, se fondant sur les trois piliers que sont la Task force sanitaire, la Cellule cantonale de coordination et les services centraux.

Durant les deux mois de fin d'année, le Conseil d'Etat renforce régulièrement ses mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus, notamment par un soutien aux cas de rigueur, et s'assure que le plan cantonal de relance déploie concrètement ses effets.

Parallèlement, le Gouvernement ne ménage pas non plus ses efforts pour gérer la crise sanitaire. En toute fin d'année, cela lui permet d'annoncer que la campagne de vaccination commence dès le lundi 28 décembre à l'EMS de Cottens et que le dispositif fribourgeois de vaccination sera pleinement opérationnel avec deux centres deux semaines plus tard.

1.4 CSG-Covid-19

La CSG-Covid-19 a été mise sur pied dès le début du mois de mars pour coordonner la gestion de la crise Covid-19 au sein de l'Etat de Fribourg et assurer l'information des Etats-majors des Directions sur l'évolution de la situation. Présidée par la chancelière d'Etat, elle est composée des secrétaires généraux, du commandement de l'OCC, du président de la Conférence des préfets, du vice-chancelier responsable du Bureau de l'information, du trésorier d'Etat ainsi que des chefs de trois Services centraux de l'Etat de Fribourg (SPO, SITel, SLeg). Elle a tenu 34 séances et a constitué plusieurs groupes de travail pour préparer les dossiers qui lui ont été soumis durant la période (planification, communication, coordination entre Directions sur différents sujets, RH et IT, finances, questions juridiques, logistique, etc.).

2 Le vécu dans les différentes Directions

2.1 Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

La DICS s'est inquiétée des risques liés à Covid-19 dès que la pandémie s'est répandue depuis la Chine et a atteint l'Italie, en février 2020. Ainsi, à la demande de la DICS, le Médecin cantonal est venu le 17 février expliquer en conférence des cheffes et chefs des services de l'enseignement de la DICS (CCSE) quelles étaient les connaissances scientifiques du moment sur le virus et sa propagation, ainsi que les processus à suivre en cas de contact du personnel ou des élèves, étudiantes et étudiants, avec une personne contaminée. Dès ce moment et pour toute l'année 2020, les échanges entre la DICS et le Service du Médecin cantonal ont été quasi quotidiens. Les questions des écoles et des parents ont commencé à arriver à la DICS dès la reprise des cours après les vacances de Carnaval et l'annonce le 1^{er} mars du premier cas dans le canton. L'annonce, le 13 mars, de la fermeture des écoles à partir du 16 mars a mis fin aux menaces de parents de ne pas envoyer leur enfant en classe, mais n'a pas diminué pour autant les demandes auprès de la DICS, car il fallait dans l'urgence trouver des solutions pour les enfants qui ne pouvaient pas être pris en charge par les parents, en même temps que l'école devait en un week-end passer d'un enseignement habituel en classe à un enseignement à distance auquel personne n'était préparé. Une permanence courriels et téléphones a été mise en place dès le matin du samedi 14 mars et a fonctionné durant plusieurs semaines. L'inquiétude des parents s'est peu à peu déplacée vers un autre sujet, celui des évaluations et des certifications de fin d'année, pour lesquelles des réponses n'étaient possibles qu'à l'issue de coordinations intercantionales et également avec la Confédération. Il a également fallu sans tarder préparer le déconfinement scolaire et en particulier les plans de protection pour les écoles obligatoires, post-obligatoires et de degré tertiaire. La réouverture des classes a été réalisée par paliers à partir du 11 mai. Rapidement, l'attention s'est ensuite portée sur les règles à adopter pour la rentrée scolaire suivant les vacances d'été, avec des plans de protection adaptés aux nouvelles situations sanitaires, plans différenciés et tout à la fois harmonisés entre les différents degrés scolaires de la DICS, de la DEE et de la DIAF. Les changements ont ensuite continué jusqu'à la fin de l'année 2020, en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions fédérales, intercantionales et cantonales. Durant toute cette période, la collaboration intercantonale a été très intense, notamment par de nombreuses visioconférences. Une Task Force DICS pour l'enseignement a permis de gérer au mieux ces évolutions au plus près du besoin du terrain.

Mais les incidences de Covid-19 ne touchaient pas que l'école. Les domaines de la culture et du sport ont eux aussi été frappés de plein fouet par la pandémie. Très rapidement en effet, les activités culturelles et sportives, amateurs et professionnelles, ont été interdites ou tout au moins très fortement limitées. Les acteurs de la culture et les associations sportives ont été mis du jour au lendemain devant une situation d'absence totale d'activités.

2.2 Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

2.2.1 Implication politique

La Direction de la sécurité et de la justice et ses services ont été fortement impliqués dans la gestion de la pandémie de Covid-19. Dans le domaine de la conduite politique et stratégique de la crise, le Conseiller d'Etat Directeur a composé, avec la Conseillère d'Etat Directrice de la santé et des affaires sociales, la délégation ad hoc du Conseil d'Etat. Cette délégation a été, dès la fin février, l'interlocutrice quasi quotidienne du commandement de l'Organe cantonal de conduite mis sur pied pour assurer la conduite opérationnelle de la gestion de la crise sanitaire, durant la première vague du printemps (OCC Covid-19) comme durant la deuxième de l'automne et de l'hiver (OCC 2 Covid-19).

2.2.2 Implication opérationnelle

Tant le secrétariat général de la DSJ que ses services partenaires de la protection de la population ont été intensément engagés, d'une part par une participation directe au sein de l'OCC, d'autre part en raison de l'impact de la crise dans leurs activités ordinaires.

De nombreux cadres et cadres supérieurs de la DSJ et de ses services et établissements rattachés ont été directement nommés au sein des deux OCC ad hoc successifs. Il s'agit des personnes suivantes :

- > pour le secrétariat général DSJ : le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, la conseillère juridique en charge des dossiers touchant la Police cantonale ;
- > pour les services et établissements de la DSJ : le chef du Service de la protection de la population et des affaires militaires (ès fonction chef de l'OCC), le chef de la Protection de la population, le commandant de la Protection civile, le chef d'état-major de la Protection civile, l'adjoint du commandant d'arrondissement militaire, le commandant de la Police cantonale, le commandant remplaçant de la Police cantonale, le chef de la Gendarmerie, le chef de la police de la circulation et de la navigation, deux officiers de gendarmerie, le chef remplaçant de la Police de sûreté, un chef de brigade, le chef du secteur communication et prévention de la Police cantonale, le chef des services généraux de la Police cantonale, le chef du Service de la police du commerce, le chef du département prévention et intervention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et l'inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers.

De nombreux autres collaborateurs et collaboratrices ont participé à divers groupes de travail permanents ou temporaires institués au sein des deux OCC ad hoc successifs ou ont été temporairement affectés à diverses cellules opérationnelles.

Le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) et la Police cantonale ont vu leurs activités ordinaires remaniées de manière profonde par la crise pandémique.

Pour d'autres services et établissements de la DSJ, l'impact de la pandémie sur leurs activités ordinaires a également été notable.

C'est notamment le cas du Service de la justice. Il a en effet fallu, lors de la première vague, mettre sur pied des pratiques nouvelles en lien avec le Covid-19 au sein des autorités judiciaires et des Offices des poursuites et des faillites (questions RH, situations personnelles problématiques, surcharge de certaines autorités, fourniture de matériel de protection, organisation des espaces, etc.). Il convient de saluer à cet égard l'importante et fructueuse collaboration entre la cheffe du SJ et le président du Conseil de la magistrature. De plus, une salle d'audience dite « Covid-19 » a été mise sur pied, à Granges-Paccot, de manière à permettre aux autorités de siéger en respectant les consignes sanitaires. Dès juillet, elle est accessible pour toutes les autorités et permet d'accueillir entre 20 et 30 personnes avec tables et jusqu'à 50 sans table. Cette salle fonctionne à plein régime depuis l'automne, à l'entière satisfaction de tous ses utilisateurs et utilisatrices.

Le Service de la police du commerce (SPoCo) a lui aussi été fortement sollicité, en particulier en lien avec les mesures touchant les établissements publics et leur application sur le terrain. Il a été, notamment par son chef, un interlocuteur privilégié des exploitant-e-s d'établissements.

L'Etablissement de détention fribourgeois a pour sa part dû mettre sur pied une gestion de crise ad hoc dans un contexte pénitentiaire à la fois marqué par la captivité et par la proximité et l'intensité des échanges interpersonnels. L'efficacité des plans de protection mis en œuvre sur le site de Bellechasse et à la Prison centrale a permis de garder la maîtrise de la situation sanitaire.

Enfin, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) s'est largement impliqué dans la coordination des sapeurs-pompiers comme force d'appui et de réserve.

2.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

Afin d'assurer les prestations auprès du public, des entreprises, des personnes en formation et des communes malgré les restrictions qu'imposait la pandémie de Covid-19, la DIAF a profondément adapté son fonctionnement et a utilisé au maximum les possibilités offertes par la digitalisation. Outre le maintien du fonctionnement des services de l'Etat durant la crise, l'objectif a également été de saisir cette opportunité pour améliorer à long terme les prestations à la population, notamment en matière de flexibilité et d'accessibilité.

Sous l'égide de la Direction, une table ronde a réuni des acteurs et actrices du secteur agroalimentaire, de la production primaire à la distribution, afin d'assurer notamment un suivi de l'approvisionnement et de la main-d'œuvre durant la crise. Un groupe de travail a par ailleurs réuni des représentants et représentantes de la DIAF, de l'Association des communes fribourgeoises ACF) et de la Conférence des préfets afin d'examiner rapidement les mesures à prendre pour assurer le fonctionnement des institutions communales et régionales et la délivrance de leurs prestations.

La pandémie a influencé les activités des préfectures de manière conséquente. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Outre le travail courant des préfectures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants : l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements, l'information aux communes et aux administrés, l'organisation des associations, la gestion des homes, la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples.

Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (ci-après : SAINEC), qui offre depuis 2019 des actes authentiques d'état civil numériques, a progressé dans la digitalisation de ses processus dans le respect de ses obligations en matière de protection des données. Les entretiens de naturalisation ont par exemple pu se dérouler en vidéo, souvent en dehors des horaires habituels pour permettre aux personnes concernées de s'organiser plus facilement durant cette période difficile.

A la mi-mars, Grangeneuve est parvenu à mettre en place, en seul un week-end, l'enseignement à distance sous forme vidéo, grâce à l'engagement des collaborateurs et des collaboratrices. Quant au personnel d'exploitation, il s'est organisé en tournus pour faire fonctionner les exploitations agricoles, la fromagerie-école, Le Magasin et le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : SAAV) a apporté un soutien majeur dans la gestion de cette crise. Le SAAV a assuré, sur délégation médicale, la gestion de la hotline santé du 13 mars au 12 juin 2020. Une centaine de réceptionnistes, une dizaine d'infirmières et infirmiers (régulateurs) et trois médecins ont ainsi été mobilisés en externe par le SAAV pour exploiter les lignes de la hotline santé. En outre, quarante collaborateurs et cadres du Service ont été réquisitionnés dans l'Etat-major Hotline Santé (ci-après : EM). Outre le personnel du SAAV, la moitié de l'effectif de l'Ecole de Police et de ses cadres ainsi qu'une permanence de psychologues avec le concours de représentants des Aides psychologiques d'urgence (ci-après : APU) et de l'Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) ont composé cet EM. Au total, la Hotline Santé a traité plus de 8600 appels entre le 13 mars et le 12 juin 2020, traité et coordonné 535 prises en charge médicale et 120 difficultés relationnelles.

Par ailleurs, un effort décisif a permis la conception, la validation, la réalisation et l'exploitation d'une filière d'analyses virologiques des échantillons COVID au SAAV, en appui et sous l'égide de l'HFR. De mai à décembre 2020, environ 7000 échantillons y ont été analysés avec d'excellents résultats. Les analyses se poursuivront en 2021.

Les laboratoires du SAAV ont également fabriqué, avec le concours et la validation de la pharmacienne cantonale, des substances de désinfection. Des activités de recherche de matériel stratégique et de produits de première nécessité (notamment la recherche et l'achat d'écouvillons pour les prélèvements d'échantillons nasopharyngiens médicaux ainsi que de matières premières pour la fabrication de désinfectant) ont en outre été menées avec dynamisme et résultats probants.

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus a de nouveau mis le SAAV à contribution. Tout en continuant l'exploitation de la ligne de dépistage virologique Covid-19 sous l'égide du HFR, le SAAV s'est notamment impliqué via les contrôles des mesures Covid-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales. Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le Service public de l'emploi (SPE).

La crise sanitaire a aussi mis en lumière le déficit informatique dont souffre l'Autorité foncière cantonale (ci-après : AFC). Travaillant encore essentiellement avec des dossiers physiques, l'AFC a dû trouver des solutions créatives et se réorganiser. Cette nouvelle organisation a représenté une surcharge de travail importante et alourdi les processus

habituels. Devant de plus faire face à une augmentation des requêtes en 2020, le fonctionnement de l'AFC n'a pu être garanti que grâce la grande souplesse et la bonne volonté de chacun.

La DIAF s'est également fortement impliquée dans le projet Kariyon – faisant partie des mesures urgentes et du Plan de relance 2020 et mené conjointement par la DEE et la DIAF, dont une partie de la gestion a été assumée par le Service de l'agriculture (SAGri), afin notamment d'y soutenir les produits du terroir. Elle a également proposé plusieurs mesures pour le Plan de relance, comme un soutien aux techniques numériques dans l'élevage laitier, une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction ou encore l'engagement de ressources pour promouvoir les produits de proximité dans la restauration collective.

Les collaborateurs et les collaboratrices de l'ensemble de la Direction ont fait preuve d'un engagement remarquable pendant la pandémie, faisant preuve de créativité et de souplesse malgré les difficultés. A titre d'anecdote, la traditionnelle « fondue debout » qui réunit chaque année les collaborateurs et collaboratrices de l'ensemble de la Direction, a été organisée cette année en ligne, sous la forme d'une série d'interventions en direct sur YouTube. Plusieurs centaines de collaborateurs et collaboratrices ont suivi cet événement, montrant que ces nouveaux outils ouvrent d'intéressantes perspectives.

2.4 Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

Certains services de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) ont été très fortement impactés par la pandémie dont les premiers effets se sont fait ressentir dès le premier trimestre de l'année 2020. Au-delà d'une complète réorganisation des activités dans le cadre du télétravail, il y a lieu de relever que le soutien à l'économie cantonale en ces temps troublés a nécessité une mise à contribution exceptionnelle des collaborateurs et des collaboratrices de la Direction. A ce titre, il faut souligner un intense travail d'analyse et de législation effectué notamment par le Secrétariat général, qui a permis de mettre sur pied et de concrétiser les aides d'urgence en faveur des entreprises et des personnes par une série de lois et d'ordonnances. Ces actes sont les suivants (certains actes ayant d'ailleurs été modifiés à plusieurs reprises) :

- > Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques à la suite du coronavirus (OME COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme (MET COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux loyers ou fermages de locaux commerciaux (OMEB COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien et du conseil aux entreprises (OME-entreprises COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias (MEM COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté (OMEP COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'orientation et à la formation professionnelle (OMEF COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'économie locale et de proximité (OMEL COVID-19) ;
- > Ordonnance révisant la durée de validité des ordonnances COVID-19 ;
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAE COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAF COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de gueur (OMECR COVID-19) ;

-
- > Ordonnance relative aux mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (OMEI COVID-19).

Pour ce qui est des retombées de la pandémie sur les services de la Direction, on peut notamment relever ce qui suit :

- > Durant la pandémie, le Conseil fédéral a mis en place une procédure sommaire facilitée, afin d'établir le décompte en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, en 2020, la Caisse publique de chômage (CPCh) a versé plus de 200 millions à titre d'indemnités RHT et traité pas moins de 18'000 demandes et décomptes. Elle a également et simultanément versé, pour novembre 2020, aux établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, la moitié des 20 % non-indemnisés par la RHT fédérale. Le Conseil fédéral a aussi augmenté le nombre maximum du droit aux indemnités des chômeurs de 120 jours. Dès lors, il a fallu adapter le nouveau droit et la communication aux différents bénéficiaires de l'indemnité journalière de chômage ;
- > Les activités du Service public de l'emploi (SPE) ont également fortement été marquées par les mesures prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19. L'arrêt des activités dans plusieurs secteurs économiques a entraîné un afflux massif de demandes de RHT, dont le traitement a occupé intensément les collaborateurs et collaboratrices du SPE. Une montée subite de nouvelles inscriptions auprès des Offices régionaux de placement (ORP) a également pu être constatée dès la fin du mois de mars 2020. Le Service, par l'intermédiaire de ses inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail et en collaboration avec la Police cantonale, a également participé aux nombreux contrôles au sein des entreprises du canton afin de vérifier la mise en place et le respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie ;
- > Dès mars 2020, le Service de la statistique a été sollicité dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 pour fournir des données statistiques visant à évaluer les risques et conséquences sanitaires et économiques (emplois et entreprises selon les branches touchées par des restrictions ou des baisses d'activité) ;
- > Le Service du logement a mis, depuis le 15 mars 2020, la totalité de son effectif à disposition du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, afin de gérer diverses mesures liées à la pandémie. Il a notamment géré durant le premier semestre en intégralité la mesure OMEB. Il a été appuyé dans la gestion par l'engagement de divers collaborateurs et collaboratrices externes mais également par des collègues d'autres services au sein de la DEE. Durant le second semestre 2020, il a mis en place et géré tous les processus pour deux ordonnances d'importance dans le cadre du soutien aux entreprises du canton, à nouveau avec l'aide de divers collaborateurs et collaboratrices externes, de l'appui de divers services de la DEE, ainsi que de plusieurs fiduciaires implantées dans le canton de Fribourg (OMAF et OMECR) ;
- > Pour les unités d'enseignement de la DEE, soit la HES-SO Fribourg/Freiburg (HES-SO//FR) et le Service de la formation professionnelle, 2020 s'inscrit sous le signe de la crise de la Covid-19. Pour les Hautes écoles en particulier, la gestion de la crise et le passage à l'enseignement à distance ont marqué cette année extraordinaire à plus d'un titre. Malgré cette situation, dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR, cette dernière a assuré et développé ses missions et honoré son mandat de prestations auprès de la HES-SO ;
- > S'agissant du tourisme, sur le plan national, comme au niveau fribourgeois, les organisations touristiques ont subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. En avril et mai, l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) a dès lors dû recourir aux RHT pour l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices. La baisse des nuitées commerciales, de l'ordre de 35 %, a contraint également le Comité de l'UFT à l'adoption d'un budget de crise dont les mesures touchent le marketing, l'administration et les RH.

2.5 Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a été fortement sollicitée durant l'année 2020 sur le front de la pandémie, les effets de cette dernière impactant de manière conséquente l'activité de tous ses services et établissements. Les prémices de la crise sanitaire liée au Covid-19 ont été perçues à partir de la mi-janvier par le Service du médecin cantonal (SMC), alors que la ville chinoise de Wuhan relevait une évolution rapide de la mortalité et annonçait les premières transmissions interhumaines le 22 janvier 2020. A partir de ce moment, les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en relation avec les investigations liées à des cas

suspects au virus arrivent dans les cantons. Séances de coordination, transmissions d'informations à divers partenaires du réseau sanitaire puis à plus large échelle, communications diverses au grand public sont ainsi mises en place par la DSAS et le SMC. Le 1^{er} mars, un premier cas est décelé dans le canton, le 19 mars la première personne décède du Covid-19.

2.5.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

Dès l'engagement de l'Organe cantonal de conduite (OCC) à fin février, le secrétariat général de la DSAS (SG-DSAS) se réorganise pour assurer la gestion de la crise sanitaire en soutien au SMC. Ce dernier est fortement sollicité au départ avec les enquêtes d'entourage, visant à éviter la propagation soutenue et non-contrôlable du virus par une identification précoce des cas et un traçage des contacts. Au SG-DSAS, Nicole Oswald assure la gestion courante des affaires alors que Claudia Lauper est détachée à la gestion de la crise sanitaire en assurant encore quelques tâches spécifiques au SG-DSAS. Cette organisation perdure durant quasiment toute l'année 2020. Avec l'engagement de l'OCC, la Directrice de la santé et des affaires sociales, également présidente du Conseil d'Etat, est désignée avec son collègue Directeur de la sécurité et de la justice pour intégrer une délégation du Conseil d'Etat chargée d'assurer en permanence le contact avec l'OCC.

Début mars, une Centrale de conduite sanitaire (CCS) est mise en place par la DSAS, avec pour mission de coordonner l'ensemble des acteurs du domaine sanitaire dans le canton. Elle regroupe notamment des représentants du Service de la santé publique (SSP), du Service du médecin cantonal (SMC), du Service de la prévoyance sociale (SPS), de la Police cantonale, du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM), du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), du réseau sanitaire et des hôpitaux.

La prise en charge des personnes vulnérables est identifiée comme point de vigilance particulière par la DSAS. Un groupe réunissant les représentants des partenaires externes de la DSAS (AFIPA, AFAS, INFRI, MFÄF) et des services du médecin cantonal et de la prévoyance sociale est ainsi constitué début mars.

Suite à des désaccords liés à la conduite de la crise sanitaire par les médecins cantonales, le Dr. Thomas Plattner, chef du SSP et ancien médecin cantonal adjoint est nommé par le Conseil d'Etat à la tête de l'Organe cantonal de conduite sanitaire (OCS) le 13 mars 2020. Il prend la responsabilité de la conduite sanitaire de la crise et intègre le commandement de l'OCC ad hoc élargi, alors que la co-secrétaire générale de la DSAS en intègre le bureau. Les autres membres du SG-DSAS doivent alors réorienter de manière conséquente leurs activités en fonction de la crise et de l'implication de leurs collègues au sein de l'OCC. Un soutien à la gestion du SSP est ainsi assuré en l'absence d'un chef de service.

Parallèlement à l'arrivée du Dr Plattner, une cheffe d'Etat major est engagée pour l'OCS. L'engagement intensif par la suite d'un OCS élargi, qui siègera 68 fois durant l'année, aura pour conséquence de réduire les tâches de la CCS. Cet OCS sera soutenu notamment par l'ensemble des services de la DSAS et d'autres directions qui mettront du personnel à disposition. Durant la première vague, l'OCS proposera notamment à l'OCC une organisation sanitaire cantonale qui intègre des acteurs du réseau sanitaire public et privé, un plan d'intensification avec une augmentation des lits de soins intensifs ainsi qu'un concept de testing et de tracing mis en place à la sortie de la première vague.

Un groupement des institutions à risque GIR (Groupe institutions à risques) est créé au sein de l'OCS et dirigé par un représentant des préfets, soutenu notamment par des représentants du SPS, SMC et Service de l'action sociale (SASoc). Le GIR sera par la suite intégré à l'OCC et se concentrera surtout sur l'aspect EMS et soins à domicile.

Au sortir de la première vague et avec le retrait de l'OCC, la DSAS s'est réorganisée pour assurer une gestion chronique de la crise sanitaire et a mis en place une Task Force sanitaire dirigée d'abord par la conseillère d'Etat puis, à partir de l'automne, par le médecin cantonal et la secrétaire générale de la DSAS. Cette Task Force intègre les membres de l'OCS, une cellule renseignement mutualisée avec la Police et les secteurs liés au traçage, aux hotlines, au testing, aux institutions à risque, à la vaccination et à la gestion de crise en cas de clusters.

La Task Force travaille par la suite de concert avec la Cellule de coordination mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance. La fin de l'été et le début de l'automne sont marqués par des quarantaines collectives dans plusieurs établissements publics et une recrudescence des cas. Une attention particulière est accordée aux institutions à risque dont la coordination est assurée par des spécialistes du domaine sanitaire et à la

constitution d'équipes mobiles qui soutiennent les équipes des institutions sur le terrain. Un monitoring détaillé est ainsi instauré dans les EMS pour assurer un suivi des cas positifs au niveau du personnel et des résidents, un pool de personnel est mis à disposition et des formations sont organisées. Dans le cadre des institutions à risque, divers services de la DSAS sont engagés dans la surveillance et le contrôle des plans de protection : le SEJ, le SASoc, le SPS et le SMC.

Lorsque le Conseil d'Etat déclare la situation extraordinaire et remet en place l'OCC 2 Covid-19 le 28 octobre 2020, le médecin cantonal intègre à nouveau le commandement et la Task Force sanitaire reste en place.

Durant toute l'année 2020, la pharmacienne cantonale a joué un rôle essentiel dans la gestion de la crise. Membre de l'état-major sanitaire et de l'OCC, elle œuvre dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton. Suite à l'annonce de la stratégie fédérale d'extension des capacités de détection du virus, le déploiement des tests rapides antigéniques auprès des pharmacies du canton a été rendu possible rapidement grâce à la mise sur pied d'une formation théorique et pratique ouverte en quelques jours aux pharmaciens et pharmaciennes responsables intéressés. A la fin de l'année 2020, 24 pharmacies pouvaient proposer cette prestation à la population. La pharmacienne cantonale a mis en place, avec le médecin cantonal adjoint comme co-chef de projet et un soutien important de l'HFR, un concept de vaccination qui a permis au canton de Fribourg d'être l'un des premiers à vacciner via des équipes mobiles dans les EMS à la fin de l'année 2020.

2.5.2 Impact de la crise sanitaire sur d'autres domaines

Pour le SEJ, la limitation d'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dès le 17 mars 2020 a été l'événement marquant de l'année 2020. Le suivi, en coordination avec l'école et les communes, a permis de garantir un accueil pour les enfants de parents engagés dans la lutte contre la propagation du coronavirus ou impliqués dans d'autres activités indispensables au fonctionnement de la société. Les déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont travaillé à l'élaboration de plans de protection pour l'ensemble des activités extrascolaires à la journée et pour les camps de vacances.

La crise liée au Covid-19 a également fortement impacté les activités du domaine de l'asile dans le canton. Une Task Force a été mise sur pied par le SASoc dès le 16 mars 2020 pour assurer la mise en œuvre des mesures sanitaires fédérales et cantonales au bénéfice du public concerné. Elle a fonctionné toute l'année. Le foyer de premier accueil pour requérants et requérantes d'asile des Passereaux a été remis en activité le 1^{er} avril 2020. Cette mesure prise dans le contexte de la crise du Covid-19 a permis de réduire l'occupation générale des structures de premier accueil de façon à appliquer les mesures sanitaires.

Le SASoc a encore créé et coordonné la Task force accueils d'urgence sociale (TAUS) réunissant les services sociaux spécialisés ainsi que d'autres partenaires du réseau social fribourgeois, en particulier la Croix-Rouge fribourgeoise. Objectif : assurer l'urgence sociale dans tout le canton, maintenir les prestations dans des conditions sanitaires conformes aux recommandations, faciliter l'accès aux ressources et informations existantes, relayer les constats et besoins, et favoriser les échanges et les collaborations. Le SASoc a aussi assumé la coordination des sollicitations et soutiens financiers aux institutions et réseaux d'entraide.

Dans le domaine des allocations pour perte de gain en cas de mesures destinées à lutter contre le coronavirus, la Confédération a délégué l'exécution aux caisses de compensation AVS. Les premiers montants ont pu être versés dès avril 2020. Une trentaine de caisses de compensations AVS sont actives sur le territoire cantonal. On peut estimer qu'il y a eu environ 10 000 personnes qui ont touché un montant total d'environ 77 millions de francs en 2020. La caisse cantonale de compensation AVS a à elle seule versé un montant de 45 millions de francs à titre d'APG Corona en 2020.

2.5.3 Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social

La crise de Covid-19 a également induit des impacts financiers importants notamment au niveau des institutions de soins et des structures d'accueil extrafamilial.

Concernant les hôpitaux, il s'agit d'une part de coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition (lits réservés pour les patients Covid-19) et à une prise en charge des patients rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, d'un manque de recettes lié notamment à la décision du Conseil fédéral d'interdire les prestations non urgentes durant six semaines au printemps 2020 et à la décision du Conseil d'Etat de demander aux hôpitaux somatiques du canton de Fribourg de réduire l'activité élective depuis fin octobre 2020. Le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise de Covid-19 avec une aide financière versée à l'HFR, à l'HIB, à l'Hôpital Daler et à la Clinique Générale. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2021. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise de Covid-19.

Pour permettre aux EMS de faire face à la crise de Covid-19, le Conseil d'Etat leur a accordé diverses aides financières dont le coût fait encore l'objet d'une estimation ; il sera consolidé lors du contrôle des comptes 2020. Par ailleurs, la situation critique au sein des EMS (nombreuses absences parmi le personnel, difficultés d'assurer les remplacements, surdotation durant les phases de crise, périodes avec de nombreuses places disponibles) ne permet pas, à ce jour, d'estimer de manière fiable la dotation effective en personnel de soins et d'accompagnement (2070 EPT en 2019) utilisée durant l'année. Il en est de même pour le taux d'occupation (96,35 % en 2019). Après analyse, une aide financière sera également attribuée aux services d'aide et de soins à domicile mandatés par les associations de communes.

Dans le domaine de l'accueil extrafamilial de jour, afin de lutter contre les conséquences financières de la limitation d'exploitation des structures concernées, le Conseil d'Etat a décidé à fin avril de verser une avance sur la subvention Etat-employeurs/personnes exerçant une activité lucrative indépendante de l'ordre de 80 % de la subvention annuelle estimée. Quant au solde, les structures ont pu transmettre au SEJ leurs heures annuelles en tenant compte des heures fournies et non fournies pour les mois dit « Covid ».

Au second semestre 2020, l'Ordonnance fédérale Covid-19 accueil extra-familial pour enfants et son exécution par les cantons a permis de soutenir via des indemnités les crèches et les structures d'accueil extrascolaire privées pour les contributions parentales non-perçues durant la période s'étendant du 17 mars 2020 au 17 juin 2020. Sur 63 demandes d'aides financières déposées, 53 demandes ont été accordées pour un montant total de 1 260 566 francs dont 67 % a été supporté par le canton. Des mesures ont été prises afin de verser ces indemnités financières aux structures au 18 décembre 2020 leur permettant ainsi d'avoir les liquidités nécessaires aux versements des salaires de leur personnel.

Dans le cadre de l'Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté, le SASoc a assumé la coordination des sollicitations et aides financières aux institutions et réseaux d'entraide. Le soutien financier accordé dans ce cadre s'élève à un million de francs.

2.6 Direction des finances (DFIN)

Regroupant trois services centraux de l'administration, la DFIN a été impliquée de manière conséquente dans la gestion de la crise de la pandémie de Covid-19. En premier lieu, le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a mis en place dans un temps record des solutions permettant le travail à distance afin que les services de l'Etat soient en mesure d'assurer leurs prestations à la population. Le SITel a également permis aux écoles de disposer de nouvelles modalités de travail et d'échange pour garantir un enseignement à distance. Quant au Conseil d'Etat, il a pu mener par visioconférence ses séances qui se sont déroulées à un rythme soutenu pour piloter la gestion de la crise tout assurant la continuité des affaires courantes.

Afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, le Conseil d'Etat, via le Service du personnel et d'organisation, a édicté des directives et mis en place de nombreuses mesures afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique. Outre l'instauration du télétravail à large échelle, des mesures de protection ont été appliquées sur les lieux de travail. Les horaires bloqués ont par ailleurs été supprimés afin de permettre au personnel d'organiser la journée de travail en réduisant les risques de contamination durant les déplacements.

L'Administration des finances (AFin) s'est pour sa part mise à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) afin de l'appuyer dans toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. L'AFin s'est également organisée afin de garantir les prestations essentielles liées au trafic des paiements ainsi que pour assurer la mise à disposition des moyens financiers extraordinaires nécessaires, d'abord pour les aspects sanitaires (matériel de protection), puis dès la mi-année pour soutenir les secteurs économiques touchés. L'AFin a été intensément consultée dans la préparation des diverses mesures de soutien complémentaires décidées durant l'automne par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil (complément RHT/APG en faveur des dirigeants, aide aux cas de rigueur, contribution aux loyers ou charges hypothécaires des établissements contraints à la fermeture, complément RHT aux employés d'établissement contraints à la fermeture).

2.7 Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

L'année passée, la pandémie a également posé des défis particuliers à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), notamment en ce qui concerne l'organisation des activités au sein du Secrétariat général et des services. Après quelques incertitudes initiales, la Direction a rapidement réussi à adapter ses processus aux nouvelles exigences. Cela s'explique principalement par le fait qu'une grande partie des employé-e-s étaient déjà équipé-e-s d'ordinateurs portables et ont donc pu passer rapidement en mode télétravail. Les autres ont été successivement équipés avec du matériel approprié afin que les prestations puissent être maintenues. Les employé-e-s ont démontré un grand engagement.

Dans le traitement des demandes de permis de construire, le système FRIAC, introduit en automne 2019, s'est révélé être un grand avantage puisqu'il permet de traiter les demandes par voie électronique de A à Z.

Enfin, les plans de protection contre la pandémie ont été révisés dans tous les services et adaptés à la nouvelle situation. Même lorsque le télétravail n'est pas possible, les plans de pandémie garantissent que les tâches indispensables puissent être effectuées.

2.8 Chancellerie d'Etat (CHA)

Comme les entités de l'Etat, la Chancellerie d'Etat (CHA) a dû revoir son organisation pour assurer la continuité de ses prestations malgré les conditions particulières liées à la pandémie.

Au centre de projets transversaux impliquant de nombreuses Directions et Services, la Chancellerie d'Etat a été au cœur des activités mises en place par l'Etat pour faire face à la situation extraordinaire, puis particulière. Ces activités se concrétisent sur trois plans : contribution à la gestion de la crise Covid-19 ; digitalisation des prestations et du fonctionnement ; et forte augmentation de la pression et des urgences dans certains secteurs :

2.8.1 Contribution à la gestion de la crise Covid-19

Les activités suivantes sont à relever dans ce domaine :

- > mise sur pied et conduite de la Conférence des secrétaires généraux Covid-19, dont la mission a été de coordonner la gestion de la crise au sein de l'Etat (ci-après CSG – Covid-19) ;
- > participation active à l'OCC Covid-19 dans le domaine de la communication ;
- > participation active à la Task force Covid-19 en allouant plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices pour prêter main forte dans différents domaines de la gestion de crise ; pour permettre cette allocation certains secteurs ont réduit leurs activités ordinaires durant l'année ;
- > organisation de nombreuses conférences de presse ;
- > organisation et gestion d'un service de piquet de traduction 7 jours sur 7 au sein de l'Etat, assuré par les traducteurs et traductrices de toutes les Directions.

-
- > au terme de la première vague, la gestion du matériel de protection a été déléguée à un groupe composé d'un représentant de l'HFR, du SAMI, de l'OCMS, de la DSAS et de la DFIN. Le stock initialement entreposé dans les locaux de la police a été déplacé à Romont (bâtiments de l'Etat, ancien site Tetra Pak). L'administration, les écoles et les communes ont utilisé 1 168 000 masques et 13 000 litres de désinfectant.

2.8.2 Digitalisation du fonctionnement et des prestations

La CHA a mis en œuvre aussi largement que possible les recommandations du Conseil d'Etat concernant le télétravail et toutes les autres mesures visant à réduire au maximum les contacts. Ceci a eu pour effet de modifier assez fondamentalement certaines habitudes et pratiques. Les principales sont les suivantes :

- > réorganisation du mode de tenue des séances du Conseil d'Etat : en visioconférence de mi-mars à fin avril, puis siège déplacé à la Rte des Arsenaux 41 afin de disposer d'une salle permettant de respecter les règles de distanciation physique puis retour aux visioconférences depuis le début novembre ;
- > mise en place de la signature électronique qualifiée pour les courriers du Conseil d'Etat, comme projet pilote au sein de l'Etat de Fribourg ;
- > annulation ou report d'une cinquantaine de rencontres ou manifestations prévues à l'agenda du Conseil d'Etat ;
- > suppression des visites aux centaines qui ont cependant continué à recevoir le traditionnel présent du Gouvernement.

2.8.3 Période marquée par les urgences en tous genres

D'une manière générale, la crise sanitaire et économique provoquée par le Covid-19 a entraîné, en plus des tâches habituelles, un surcroît de travail et des périodes mouvementées durant lesquelles tous les délais ordinaires de travail ont été fortement remis en question :

- > le Conseil d'Etat a consacré 41 séances spéciales à la gestion de la crise Covid-19 ;
- > secteur de traduction : communiqués de presse, avis aux communes, etc. Les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ont assuré un service de piquet les soirs et les fins de semaine ainsi que les jours fériés durant la période où l'Organe cantonal de conduite (OCC) était en service, de sorte qu'un traducteur ou une traductrice a toujours été disponible pour les travaux urgents ;
- > secteur des publications officielles : fortement sollicité pour procéder sans retard à la publication des mesures décidées par le Conseil d'Etat en vue de contrer les effets de la pandémie. Pour faire face à la situation d'urgence, ce secteur a été amené à mettre en place des procédures exceptionnelles, comme la publication de ROF hebdomadaires supplémentaires (jusqu'à trois éditions par semaine), et à rompre avec tous les processus usuels. Le nombre d'actes publiés en cette année tourmentée a dépassé de quelque 25 % la moyenne annuelle depuis la création du ROF, en 2002 ;
- > pas de télétravail pour les collaborateurs et collaboratrices du Service d'achat du matériel des imprimés (SAMI) durant le semi-confinement ; certes les horaires étaient réduits, mais l'activité s'est poursuivie au sein des ateliers. Le logisticien a également renforcé l'équipe de la Protection civile pour divers transports de marchandises.

Malgré les circonstances compliquées, les collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat ont toujours fait le nécessaire pour s'adapter et, au besoin, assumer provisoirement des rôles affectés initialement à d'autres entités afin de contribuer au bon fonctionnement de l'Etat.

3 Conclusion

C'est une année intense et éprouvante qui s'achève, et force est d'admettre que le Covid-19 a fortement sollicité le Gouvernement en 2020, tout comme l'ensemble de l'administration et de la population fribourgeoise. Au bilan, le Covid-19 a touché plus de 22 000 Fribourgeois et Fribourgeoises, dont certains membres du Conseil d'Etat. Surtout, plus de 400 personnes sont décédées dans le canton.

« Le coronavirus a monopolisé l'attention et les forces du Conseil d'Etat cette année, a souligné Madame Anne-Claude Demierre, présidente du Gouvernement et directrice de la Santé et de affaires sociales, lors de sa conférence de presse de fin d'année. Être aux commandes du canton n'a pas été de tout repos. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'étais loin d'imaginer que j'annoncerais la mise en place de l'Organe cantonal de conduite ou la fermeture des écoles. »

Néanmoins, le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que la société fribourgeoise ressort unie de cette année 2020 si particulière. Il invite tous les Fribourgeois et toutes les Fribourgeoises à demeurer soudés ces prochains mois, face à une situation à l'évolution incertaine, tant sur le front sanitaire que sur le front économique. L'impact financier de la crise laissera à n'en pas douter de profondes traces. Mais c'est ensemble, tous et toutes, que nous pourrons vaincre cette pandémie et ses conséquences.

A l'aube de la nouvelle année, le Conseil souhaite profiter de l'occasion pour remercier la population fribourgeoise pour tous les efforts consentis jusqu'à ce jour et l'inciter à poursuivre dans cette direction, en respectant scrupuleusement les mesures sanitaires. C'est là qu'intervient la devise que le Conseil d'Etat a choisie pour l'année 2021 : « Nous avons besoin de décisions qui soient durables. C'est la seule façon de surmonter à long terme cette crise et ses conséquences dans tous les domaines de la vie ».